

La charte du Randonneur

Equipements:

Chaque randonneur doit être équipé de chaussures de randonnée et de vêtements adaptés (prévoir selon la saison)

Dans le sac à dos:

Il doit avoir sa carte d'identité, sa carte vitale, sa licence FFRS, sa carte groupe sanguin, un vêtement pour la pluie et le vent, de l'eau, un aliment énergétique, ses médicaments personnels

Au cours de la rando:

Chaque randonneur écoute et respecte les consignes de l'animateur en toutes circonstances dans le respect de la vie du groupe . il privilégie la convivialité et ne doit laisser aucune trace de son passage.

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité aucun randonneur ne doit se trouver devant l'animateur de tête ni derrière le serre-file.

Aussi tout randonneur qui s'écarte du groupe ou le quitte de sa propre initiative est considéré comme randonnant seul sous sa propre responsabilité.

Lors d'une alerte orange, les sorties randonnées seront annulées.

Attention: si malgré l'annulation vous effectuez cette sortie, vous n'êtes plus sous la responsabilité du club.